

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
23 octobre 2017
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-douzième session
Point 65 de l'ordre du jour
Consolidation et pérennisation de la paix

Conseil de sécurité
Soixante-douzième année

Lettre datée du 20 octobre 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je m'adresse à vous au sujet d'un vaste exercice naval conjoint auquel les États-Unis ont à nouveau procédé, le 16 octobre au large de la péninsule coréenne, dans l'intention de lancer une frappe nucléaire préventive contre la République populaire démocratique de Corée.

Les exercices militaires conjoints des États-Unis, qui se succèdent à longueur d'année dans les eaux de la péninsule coréenne, constituent manifestement, de par leur nature et leur envergure, des manœuvres de guerre.

Ce dernier exercice naval cumule les forces de frappe du porte-avions à propulsion nucléaire *Ronald Reagan*, de trois sous-marins nucléaires dont le *Michigan*, d'escorteurs équipés du système anti-missiles Aegis et d'une quarantaine d'autres cuirassés et navires en tous genres.

Opération d'envergure, cet exercice naval, qui mobilise l'ensemble de l'arsenal nucléaire stratégique au lendemain de la plus féroce déclaration de guerre de l'histoire – par laquelle le dirigeant américain a signifié son intention de « détruire entièrement » la République populaire démocratique de Corée – ne fait qu'exacerber encore les tensions dans la péninsule coréenne.

Il n'aura échappé à personne que les États-Unis, non contents de se livrer à cette manœuvre conjointe au large de la péninsule coréenne, accroissent la pression militaire qui s'exerce sur la République populaire démocratique de Corée à l'échelle mondiale et dissimulent de moins en moins leur volonté de pouvoir, en cas d'urgence, faire pénétrer les forces de l'OTAN et de leurs autres acolytes dans la péninsule coréenne.

Ces exercices militaires conjoints d'envergure visant la République populaire démocratique de Corée, que les États-Unis ont entamé pendant la guerre froide, se répètent depuis lors à longueur d'année, à grand renfort d'arsenaux nucléaires stratégiques, augmentant ainsi leur emprise et leur agressivité. De ce fait, ils constituent une menace évidente à la paix et à la sécurité internationales.



Face à ce constat, la République populaire démocratique de Corée demande au Conseil de sécurité, conformément aux Articles 34 et 35 de la Charte des Nations Unies, d'inscrire à son ordre du jour, en tant que point à examiner de toute urgence, la question de l'exercice militaire conjoint mené par les États-Unis.

Aucun pays au monde n'a jamais subi la menace nucléaire gravissime et directe que les États-Unis font peser sur la République populaire démocratique de Corée depuis si longtemps, ni n'a assisté aux premières loges à des manœuvres militaires nucléaires aussi violentes et agressives de par leur ampleur, leur type, leur objectif et leur nature.

Conformément à son mandat, le Conseil de sécurité devrait accéder à la demande que nous lui adressons d'assurer la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne en éradiquant la cause profonde des fortes tensions et de la situation de guerre qui y sévissent et en contribuant de façon concrète à promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Si le Conseil de sécurité devait à nouveau faire fi de la demande, juste et légitime, de la République populaire démocratique de Corée, il confirmerait qu'il a renoncé à sa mission et perdu sa crédibilité face à la communauté internationale, pour devenir l'instrument politique d'une seule puissance.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 65 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la
République populaire démocratique de Corée
(Signé) **JA** Song Nam
